

AVIS DE CONVOCATION.

Les actionnaires de la SONATEL SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes qui se réunira le **MERCREDI 15 JUIN 2005 A 09 HEURES A L'HOTEL MERIDIEN PRESIDENT A DAKAR** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2004 :
 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
 - Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes ;
 - Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
2. Affectation des résultats de l'exercice 2004 ;
3. Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
4. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
5. Approbation d'une convention réglementée ;
6. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le droit de participer à l'Assemblée sera subordonné à l'inscription préalable des actionnaires sur le Livre des actionnaires de la société cinq (5) jours au moins avant la date de réunion.

Nous vous informons en outre que conformément à l'article 20 alinéa 1 des statuts, seuls les actionnaires (ou groupe d'actionnaires) représentant au moins 10 actions pourront participer à l'Assemblée.

Toutefois, tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Les formulaires de pouvoir sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Les documents afférents à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis au 46, boulevard de la République durant les quinze (15) jours qui précéderont la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Le texte des projets de résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

PROJET DE RESOLUTION 1. EXAMEN ET APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2004 et sur les comptes dudit exercice ;
- Du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice.

Approuve les comptes et les états financiers de la SONATEL SA (Compte de Résultat, Bilan, Tableau financier des Ressources et Emplois et Annexes) de l'exercice 2004 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, prenant acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

PROJET DE RESOLUTION 2. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2004.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, décide d'affecter, le bénéfice net de l'exercice clos le 31 Décembre 2004, s'élevant à la somme de 49.680.875.931 F CFA ainsi qu'il suit :

Premier dividende	= 3.000.000.000 F CFA
Dividende complémentaire	= 46.680.875.931 F CFA

Total (égal au bénéfice à affecter) = 49.680.875.931 F CFA

L'Assemblée Générale fixe à 300 F CFA le premier dividende brut et à 5350 F CFA le dividende complémentaire brut revenant à chaque action.

Le total desdits dividendes bruts s'élève donc à 5650 F CFA par action. Après déduction de la retenue à la source de 10 % au titre de l'IRVM, le dividende net de 5085 F CFA sera mis en paiement à compter du 07 Juillet 2005 à Dakar.

Pour pouvoir distribuer les dividendes dans les proportions ci-dessus définies, il sera ainsi puisé dans les réserves distribuables la somme de 6.819.124.069 F CFA.

PROJET DE RESOLUTION 3. RATIFICATION DE LA COOPTATION D'ADMINISTRATEURS.

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de :

- Monsieur Thierno Ousmane SY, coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 09 juin 2004 en remplacement de Monsieur Abdou Aziz SOW, démissionnaire ;
- Monsieur Marc Rennard, coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 07 octobre 2004 en remplacement de Monsieur Bernard GRYNKO, démissionnaire ;
- Monsieur Moustapha Sarr, coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 07 octobre 2004 en remplacement de Monsieur Papa Momar NIANG, démissionnaire ;
- Monsieur Cheikh Sidiya El Moctar Bèye coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 décembre 2004 en remplacement de Monsieur Ibrahima SAR, démissionnaire ;
- Monsieur Jean Michel GARROUTEIGT coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2005 en remplacement de Monsieur Jean Pierre ACHOUCHE, démissionnaire.

Monsieur Thierno Ousmane SY ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2007 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Monsieur Marc RENNARD ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Monsieur Moustapha SARR ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2007 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Monsieur Cheikh Sidiya El Moctar BEYE ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2007 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Monsieur Jean Michel GARROUTEIGT ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

PROJET DE RESOLUTION 4. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Ibrahima KONTE, administrateur, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Elle décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007.

Monsieur Ibrahima KONTE déclare accepter le renouvellement de son mandat et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ses fonctions d'administrateur.

PROJET DE RESOLUTION 5. APPROBATION D'UNE CONVENTION REGLEMENTEE.

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, l'Assemblée Générale approuve la convention de coopération signée entre la SONATEL SA et France Câbles et Radio dite FCR.

PROJET DE RESOLUTION 6. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE FORMALITES.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, copies ou extraits des présents projets de résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

**POUR AVIS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**